

Bulletin d'adhésion 2023

**L'alimentation et l'agriculture sont l'affaire de
toutes et tous !**

**Les Ami.e.s de la Conf' soutiennent l'agriculture paysanne qui
assure la souveraineté alimentaire et un revenu digne aux
paysans et paysannes**

**POUR : la protection de la biodiversité,
l'autonomie des paysans
et la qualité alimentaire accessible à
toutes et tous !**

**CONTRE : l'accaparement des
ressources, la spéculation et
l'industrialisation de l'agriculture !**



rejoignez nous !



<http://>



lesamisdelaconf.org

Soutenir l'agriculture paysanne

pour assurer la souveraineté alimentaire et un revenu digne aux paysans et paysannes !

Je souhaite :

- Adhérer aux Ami.e.s de la Conf'
- Renouveler mon adhésion
- Faire un don aux Ami.e.s de la Conf'
- Être contacté pour devenir bénévole

J'accepte la diffusion de mes coordonnées (si aucune case n'est cochée, cela équivaudra à un "oui")

- au référent de mon département Oui Non
- à la Confédération paysanne de mon département Oui Non

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal - Commune - Pays :

Courriel (en majuscules) - Téléphone :

Compétences que je peux mettre à la disposition de l'association :

Année de naissance :

Par chèque : je choisis le montant, pas de minimum :€

Par prélèvement : j'autorise les Ami.e.s de la Confédération paysanne à demander à ma banque de prélever sur mon compte la somme de : 5€ 10€ 20€ 30€ 50€ autre montant :€

Fréquence du prélèvement : mensuel trimestriel annuel

66% de votre don et/ou de votre cotisation sont déductibles de vos impôts (dans la limite de 20% du revenu imposable). Lorsque la somme excède la limite de 20%, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes.

Mandat de
prélèvement



Document à compléter et à renvoyer
accompagné d'un (RIB/IBAN) à :
Les Amis de la Confédération paysanne
104, rue Robespierre 93170 Bagnolet



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez les Amis de la Confédération paysanne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des Amis de la Confédération paysanne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

RUM :

Identifiant créancier SEPA : FR 56 ZZZ 480898

Débiteur

Créancier

M. Mme Mlle M. et Mme

Les Amis de la Confédération paysanne
104, rue Robespierre
93170 Bagnolet
France

Nom / Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays :

IBAN :

BIC :

paiement : récurrent/répétitif

ponctuel

Fait à :

Signature :

Le :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.